

**COMITÉ EXÉCUTIF**

**RÉSOLUTION 498-CX-2353**

concernant l'octroi d'un contrat pour le remplacement de thermopompes dans le secteur B du pavillon Alexandre-Taché

---

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatre-vingt-dix-huitième réunion tenue le lundi 2 février 2026, à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

**ATTENDU** les articles 4 et 31 de la *Loi sur l'Université du Québec* et l'article 2 du *Règlement général 4* : « Pouvoirs des instances statutaires »;

**ATTENDU** l'article 98 du *Règlement général* de l'Université du Québec en Outaouais;

**ATTENDU** l'appel d'offres public paru sur le babillard électronique SEAO entre le 25 novembre 2025 et le 17 décembre 2025;

**ATTENDU** le rapport du processus d'appel d'offres concernant l'analyse des soumissions;

**ATTENDU** que l'entreprise 15888174 Canada Inc./Entreprise MAP est le plus bas soumissionnaire conforme;

**ATTENDU** la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

Sur proposition de madame Murielle Laberge, appuyée par monsieur Alexandre Mathieu,

**IL EST RÉSOLU :**

**D'OCTROYER** le contrat pour le remplacement de thermopompes dans le secteur B du pavillon Alexandre-Taché pour un montant de cent cinquante-sept mille neuf cents dollars (157 900 \$) avant taxes à l'entreprise 15888174 Canada Inc./Entreprise MAP;

**D'APPROUVER** le contrat et d'autoriser l'Approvisionnement du Service des finances à conclure le contrat en transmettant l'avis d'adjudication à l'entrepreneur.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **COMITÉ EXÉCUTIF**

### **RÉSOLUTION 498-CX-2354**

concernant l'octroi d'un contrat pour le remplacement de thermopompes dans le secteur B du pavillon Lucien-Brault

---

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatre-vingt-dix-huitième réunion tenue le lundi 2 février 2026, à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

**ATTENDU** les articles 4 et 31 de la *Loi sur l'Université du Québec* et l'article 2 du *Règlement général 4* : « Pouvoirs des instances statutaires »;

**ATTENDU** l'article 98 du *Règlement général* de l'Université du Québec en Outaouais;

**ATTENDU** l'appel d'offres public paru sur le babillard électronique SEAO entre le 3 décembre 2025 et le 13 janvier 2026;

**ATTENDU** le rapport du processus d'appel d'offres concernant l'analyse de la soumission;

**ATTENDU** que l'entreprise Barette Bernard – Énerflamme Inc. est le seul soumissionnaire;

**ATTENDU** la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

Sur proposition de madame Murielle Laberge, appuyée par monsieur Alexandre Mathieu,

### **IL EST RÉSOLU :**

**D'OCTROYER** le contrat pour le remplacement de thermopompes dans le secteur B du pavillon Lucien-Brault pour un montant de quatre cent vingt-trois mille neuf cent cinquante dollars (423 950 \$) avant taxes à l'entreprise Barette Bernard – Énerflamme Inc.;

**D'APPROUVER** le contrat et d'autoriser l'Approvisionnement du Service des finances à conclure le contrat en transmettant l'avis d'adjudication à l'entrepreneur.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **COMITÉ EXÉCUTIF**

### **RÉSOLUTION 498-CX-2355**

concernant la modification à la grille d'autorisation de signature pour les dépenses, engagements ou modifications budgétaires inférieures à 125 000 \$

---

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatre-vingt-dix-huitième réunion tenue le lundi 2 février 2026, à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

**ATTENDU** l'article 98 du *Règlement général* de l'Université du Québec en Outaouais;

**ATTENDU** la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Alexandre Mathieu, appuyée par madame Murielle Laberge,

### **IL EST RÉSOLU :**

**D'ADOPTER** la modification à la grille de signature pour les dépenses, engagements ou modifications budgétaires inférieurs à 125 000 \$;

- Sous la « délégation de 20 000 \$ et moins », ajouter le titre d'emploi qui sera défini pour le poste cadre du bureau du respect de la personne.
- Sous la « délégation de 900 \$ et moins », ajouter le titre d'emploi de coordonnateur·trice du département des sciences naturelles.
- Retirer la section « délégation de 300 \$ et moins » ainsi que la note 5 qui lui était dédiée.
- Renumérotation de la note 6 (maintenant note 5) suite à la modification précédemment dictée.
- Ajout de la note 6 concernant l'autorisation au doyen de la recherche et de la création pour le paiement des transferts de fonds.
- Ajout de la note 7 concernant la délégation de signature pour les avenants aux contrats de construction à la directrice du service des terrains et bâtiments.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale